(Date)

SOUS TOUTES RÉSERVES

(Nom du responsable du dégât)

(Adresse du responsable)

Monsieur ou madame,

Le ou vers le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, l’unité \_\_\_\_ de notre syndicat a subi des dommages à son plafond. Ces dommages ont été causés par (ex : une fuite du robinet et/ou des boyaux sous l’évier de la cuisine) de l’unité \_\_\_\_, un fait que nous avons constaté et que vous avez confirmé.

Tel que prévu par l’article 1074.2 du Code civil du Québec, vous êtes responsable d’indemniser le syndicat pour le coût de réparation des dommages jusqu’au montant de la franchise de la copropriété qui s’élève à \_\_\_\_\_\_ $.

Art. 1074.2. *Les sommes engagées par le syndicat pour le paiement des franchises et la réparation du préjudice occasionné aux biens dans lesquels celui-ci a un intérêt assurable ne peuvent être recouvrées des copropriétaires autrement que par leur contribution aux charges communes, sous réserve des dommages-intérêts qu’il peut obtenir du copropriétaire tenu de réparer le préjudice causé par sa faute****et, dans les cas prévus au présent code, le préjudice causé par le fait ou la faute d’une autre personne ou par le fait des biens qu’il a sous sa garde.***

Les dépenses engagées par le syndicat de copropriété pour la réparation du plafond de l’unité \_\_\_\_ s’élèvent à \_\_\_\_\_\_\_\_ $, soit le total des factures de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(nom de l’expert en sinistre) au montant de \_\_\_\_\_\_\_\_ $ pour le nettoyage initial et de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom de l’entrepreneur) au montant de \_\_\_\_\_\_\_\_ $ pour la réparation du plafond. Nous joignons les pièces justificatives en annexe.

Afin de régler la situation à l’amiable, nous vous invitons à nous faire parvenir d’ici le (date – 10 jours normalement) un chèque de (montant $) adressé au Condominium Jean Royer ‘X’.

Présidente du Conseil d’administration

Condominium Jean Royer ‘X’

Québec Qc G1W 4T7

Tél : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_